



Nous tenons compte de vos préoccupations, ajoutez votre voix au développement

Nous sommes le mécanisme indépendant de reddition de comptes de la Banque interaméricaine de développement.



À propos de la **BID**

La Banque interaméricaine de développement (BID) est la principale source de financement des projets de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Banque dispose d'un ensemble de normes (politiques opérationnelles) qui visent à assurer la viabilité sociale et environnementale des projets qu'elle finance.

Parmi les principales politiques opérationnelles figurent:

- Accès à l'information (OP-102)
- Environnement et respect des sauvegardes (OP-703)
- Gestion des risques liés aux catastrophes (OP-704)
- Services publics résidentiels (OP- 708)
- Réinstallation involontaire (OP-710)
- Égalité des genres dans le développement (OP-761)
- Peuples autochtones (OP-765)

Pour vous renseigner, visitez www.iadb.org/mici ou envoyez un courriel pour en demander une copie à: mecanismo@iadb.org

Qu'est-ce que le **MICI**?

Le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation (MICI) est un bureau de la BID qui offre un processus pour traiter les plaintes de personnes et de collectivités qui considèrent que les projets financés par la Banque leur ont causé un préjudice résultant du non-respect par la BID de l'une de ses politiques opérationnelles, et pour procéder à des investigations. Le MICI est indépendant de la Direction de la Banque et relève directement du Conseil d'administration de la BID.

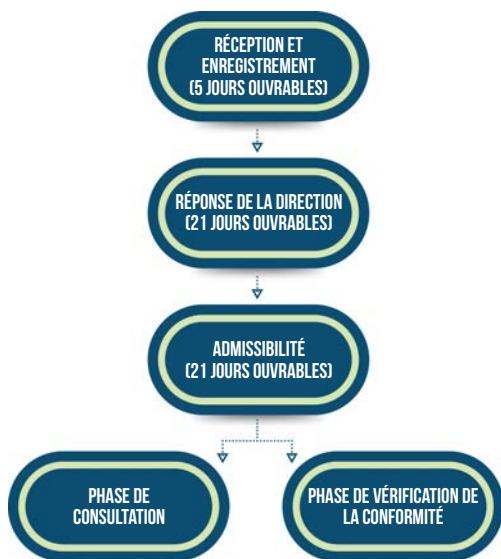


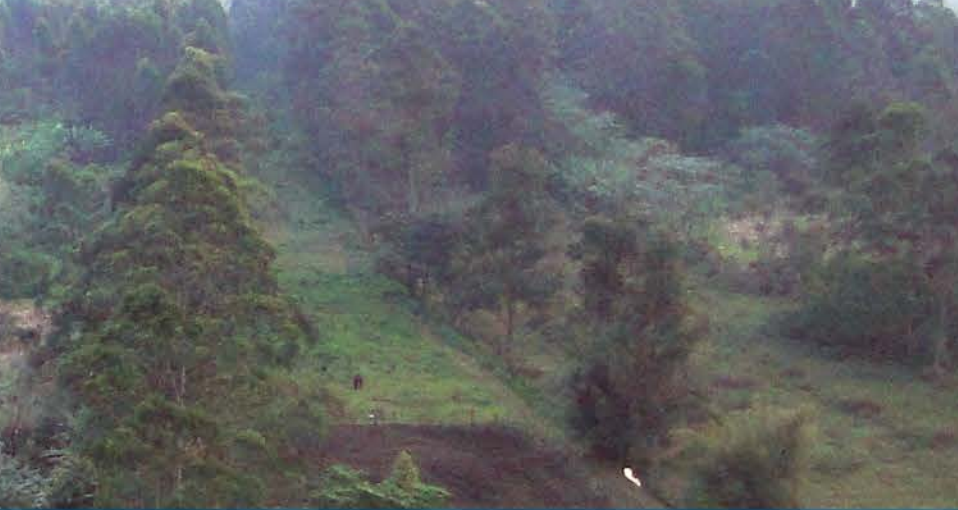
Qui peut présenter une requête?

Les requérants peuvent être deux ou plusieurs personnes résidant dans le pays où le projet financé par la BID est mis en œuvre et qui considèrent qu'il leur cause ou peut leur causer un préjudice.

La requête peut être présentée par un représentant, à condition qu'il identifie les personnes au nom desquelles il agit et fournisse la preuve qu'il est habilité à les représenter.

Quel processus la requête suit-elle?





Quelles options le MICI offre-t-il aux requérants?

Le MICI dispose de deux processus (phases) pour gérer les requêtes admissibles. Les requérants peuvent choisir l'une des phases ou les deux au moment de la soumission de leur requête.

Phase de Consultation

Au cours de cette phase le MICI fournit un processus volontaire et flexible pour permettre aux requérants, à l'agence d'exécution et à la BID de répondre aux préoccupations exprimées dans la requête et de collaborer à la recherche de solutions. Le résultat attendu est un accord dont l'application est supervisée par le MICI.

Phase de Vérification de la Conformité

Durant cette phase le MICI examine si la Banque n'a pas respecté l'une de ses politiques opérationnelles et a donc causé un préjudice aux requérants. L'enquête nécessite l'autorisation du Conseil d'administration de la Banque et les résultats de cette investigation lui sont communiqués, car c'est le Conseil qui prend la décision finale en ce qui concerne les résultats et le plan d'action à suivre, dont la mise en œuvre est supervisée par le MICI.

Les requérants peuvent demander au MICI plus de détails sur chacune des phases et sur les résultats éventuels, avant d'envoyer leur requête.



Comment présenter une requête?

La requête ne nécessite pas un format prédéfini et peut être présentée dans n'importe quelle langue de la région.

Toutefois, pour pouvoir être prise en compte, la requête doit contenir les éléments suivants:

- Le nom, l'adresse et autres coordonnées des Requérants.
- Si vous avez un représentant, son nom et ses coordonnées ainsi que la preuve écrite qu'il est habilité à agir au nom des Requérants.
- Description du projet et nom du pays dans lequel il est mis en œuvre.
- Énoncé du préjudice, de ses causes, de son lien avec le projet et de la raison pour laquelle vous pensez que la BID en est responsable.
- Description des efforts déployés pour communiquer l'affaire à un fonctionnaire de la BID, en plus du MICI, et le résultat de ces efforts.
- Indiquez si vous préférez l'une des phases ou les deux.
- Indiquer si vous voulez que votre identité demeure confidentielle et les motifs de ce choix.

Vous trouverez un modèle de requête sur la page Web du MICI (www.iadb.org/mici)

Les requêtes peuvent être envoyées au bureau du MICI par courrier postal ou électronique ou par télécopie à l'attention du directeur.



Pour de plus amples renseignements sur le MICI et les conditions requises pour présenter une **requête**

visitez notre site Web: www.iadb.org/mici

Ou contactez-nous:

Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation (MICI)

1300 New York Avenue NW

Washington, DC 20577

Tél.: (202) 623 -3952

Télec.: (202) 312 - 4057

Courrier électronique: mecanismo@iadb.org

Pour toute autre question, la Banque a d'autres bureaux spécialisés qui peuvent vous renseigner:

- **Allégations de fraude, de corruption, de pratiques interdites** (OII-reportfraud@iadb.org)
- **Allégations de corruption de fonctionnaires de la Banque** (ethics@iadb.org)
- **Processus de passation de marchés publics en vue de projets** (<http://www.iadb.org/fr/passation-des-marches-des-projets,8148.html>)
- **Informations sur la Banque et ses projets** (<http://www.iadb.org/fr/demande-dinformations,18885.html>)